

Sur convocation en date du 10 avril 2026, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 15 avril 2026 à 20 h sous la présidence de M. Guy SANCHEZ, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Présents : Guy SANCHEZ, Pascal CUNY, Fabienne DONNINI PERRET, Bernard MANVOY, Michelle NUGUET, Joël CITTERIO-QUENTIN, Joëlle GOBET, Odile LITAUDON VIRIEUX, Thierry NUGUET, Didier DRAVET, Evelyne FERRARI, Carolle MOREL, Franck KOTTOWSKI, Cécile BUSSIÈRE, Emilie LAGARDE, Corentin LEBLANC, Aurélie DESMONS, Samantha GARNIER, Nicolas LAPIERRE, Nelson LAPIERRE, Yoann BORDET, Florian BONTEMPELLI, Leatitia JANIN

Secrétaire de séance : Thierry NUGUET

Procès-verbal de la séance du 02 avril 2026 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délibérations

| | |
|---------|--|
| 2026-25 | Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) |
| 2026-26 | Désignation des délégués au Comité national d'action sociale (CNAS) |
| 2026-27 | Désignation du correspondant défense |
| 2026-28 | Vote des taux d'imposition 2026 |

Délibération 2026-25 Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre.

Le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA. Il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts.

La commune de Frans doit désigner deux délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de voter à main levée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués.

1) Pour la désignation du délégué titulaire n°1 et ses suppléants :

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- **Monsieur Florian BONTEMPELLI avec pour suppléants :**
 - Suppléant n°1 : Madame Michelle NUGUET
 - Suppléant n°2 : Monsieur Guy SANCHEZ

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 12

Ont obtenu :

| | |
|--|---------|
| Monsieur Florian BONTEMPELLI avec pour suppléants : Suppléant n°1 : Madame Michelle NUGUET Suppléant n°2 : Monsieur Guy SANCHEZ | 23 voix |
|--|---------|

Monsieur Florian BONTEMPELLI avec pour suppléant n°1 Madame Michelle NUGUET et suppléant n°2 Monsieur Guy SANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

2) Pour la désignation du délégué titulaire n°2 et ses suppléants :

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- **Madame Evelyne FERRARI avec pour suppléants :**

- Suppléant n°1 : Monsieur Joël CITTERIO-QUENTIN
- Suppléant n°2 : Monsieur Corentin LEBLANC

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 12

Ont obtenu :

| | |
|---|---------|
| Madame Evelyne FERRARI avec pour suppléants : Suppléant n°1 : Monsieur Joël CITTERIO-QUENTIN Suppléant n°2 : Monsieur Corentin LEBLANC | 23 voix |
|---|---------|

Madame Evelyne FERRARI avec pour suppléant n°1 Monsieur Joël CITTERIO-QUENTIN et suppléant n°2 Monsieur Corentin LEBLANC ayant obtenu la majorité absolue, est élue.

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de Frans au sein du Comité Syndical du SIEA :

| N° du délégué | Titulaire | Suppléant n°1 | Suppléant n°2 |
|---------------|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 1 | Monsieur Florian BONTEMPELLI | Madame Michelle NUGUET | Monsieur Guy SANCHEZ |
| 2 | Madame Evelyne FERRARI | Monsieur Joël CITTERIO-QUENTIN | Monsieur Corentin LEBLANC |

Délibération 2026-26 Désignation des délégués au Comité national d'action sociale (CNAS)

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner pour les six années à venir, un élu et un agent municipal qui représenteront la collectivité aux instances du CNAS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Cette démarche contribue à la valorisation des ressources humaines et du service public local, grâce à une implication renforcée du personnel.

Il est proposé de désigner, à main levée, les délégués au CNAS :

- Michelle NUGUET, comme déléguée élue
- Myriam ROUX, comme correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS

Approbation à l'unanimité

Délibération 2026-27 Désignation du correspondant défense

Le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine.

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'étranger.
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense : parcours citoyen et importance du recensement à 16 ans
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité

Il est proposé de désigner, à main levée, le correspondant défense : Didier DRAVET est désigné à l'unanimité.

Délibération 2026-28 Vote des taux d'imposition 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux actuels :

Taux de la taxe foncière sur le bâti : 36.55 %

Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 49.69 %

Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.24 %

Pascal CUNY prend la parole pour expliquer ce qu'est la base de la taxe foncière sur bâti et non bâti aux nouveaux conseillers.

Approbation à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Le prochain conseil communautaire se réunira le 16 avril 2026
Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les futurs délégués communautaires soient en adéquation avec leurs commissions municipales. Le nom du nouveau Président de la CCDSV sera communiqué dès son élection.
- INTERMARCHE respectera sa date d'ouverture du 22 avril 2026

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Signature des actes de concessions funéraires : création d'une concession au sol et d'une cavurne.

Séance levée à 20 h 43

Le secrétaire de séance

Thierry NUGUET



Le Maire

Guy SANCHEZ



